
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG, sur la Commune de VITOT (Département de l'Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : sous réserve de la production d'une délibération du Conseil communautaire demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section ZC numéro 18 (pour partie) pour une contenance à prendre de 11.037 m².

POS/PLU : PLU zone AU dans la continuité de la zone UZ

PROJET : Extension et renforcement de la zone d'activités économiques

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **25 janvier 2016 - Avis favorable**


PROPRIÉTAIRE : **Madame Sylvie BOSSUYT**

ÉVALUATION DOMANIALE : 28 septembre 2015 – 99.333,33 € + Frais de SAFER et notaire : 14.667,00 €

IMPUTATION : **Compte n° 924 588 – COMCOM PAYS DU NEUBOURG VITOT "ZAE"**
AP : 114.000 € - Dotation Villes et Territoires ruraux.


ROUEN le 19 avril 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL